M. Baudry d'Asson proteste.

M. le Président. — Je mets le contre-projet de M. Lemire aux voix.

Le scrutin donne les résultats suivants : votants 476, majorité absolue 239, pour 2, contre 474.

Le contre-projet de M. l'abbé Lemire est repoussé. La suite de la discussion est renvoyée à demain deux heures. La séance est levée à 6 h. 20.

LE BUDGET

DU MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Pour bien administrer les finances de l'Etat, il faut savoir supprimer toutes les dépenses inutiles. Mais il ne faut pas lésiner sur les dépenses utiles. C'est dans cet ordre d'idées que nous voyons sans regret la commission du budget augmenter de 1,130,000 francs les crédits du ministère du commerce et de l'industrie, qui sont ainsi portés de 26,333,000 francs à 27,637,000 francs. Le ministère du commerce et de l'industrie n'est pas ce qu'on appelle un ministère dépensier, car sur 27,578,572 francs, si on déduit les crédits affectés à l'application des lois votées par le Parlement pour subventions à la marine marchande : 11,500,000 francs ; aux pêches maritimes : 3,750,000 francs ; primes à la filature de la soie : 3,500,000 francs ; à l'industrie des huiles de schiste : 300,000 francs ; bonifications aux retraites pour la vieillesse : 2,000,000 de francs ; crédits pour l'Exposition : 100,000 francs, etc., etc., il ne reste que 6 millions environ pour les services administratifs, pour le fonctionnement de toutes nos institutions, l'enseignement technique, commercial, industriel, professionnel, pour les subventions aux travail, aux syndicats, etc. et ces dépenses sont plus que couvertes par les recettes des poids et mesures, des brevets d'invention, des écoles d'arts et métiers, qui dépassent 8 millions de francs.

Au budget du commerce et de l'industrie de 1896 les primes à la filature de la soie sont diminuées de 800,000 fr. Mais les comptes du dernier exercice connu imposent une augmention de 150,000 francs, pour la marine marchande. Ces augmentations de crédit sont la conséquence des lois votées par le Parlement, et il ne faut pas perdre de vue qu'une augmentation des subventions accordées aux pêches maritimes et à la marine marchande marque une certaine reprise de notre activité commerciale ; à ce titre on doit s'en féliciter.

M. Leydet croit pouvoir affirmer, dans son rapport au nom de la commission du budget, sur le budget du ministère du commerce et de l'industrie, qu'au milieu des luttes de la concurrence internationale et des difficultés de la politique, protectionniste générale, les sacrifices des industriels et commerçants français et de leurs ouvriers sont parvenus à atténuer la situation menaçante de ces dernières années. Si notre grosse clientèle, attirée par le bas prix des produits similaires étrangers, a diminué, les marques françaises, grâce au goût, au style et au fini de leurs produits, maintiennent leur prépondérance aux yeux des véritables connaisseurs.

M. Leydet fait remarquer avec raison dans son rapport qu'il faudrait aider et soutenir ceux de nos compatriotes qui travaillent à développer le commerce d'exportation de la France. Les renseignements donnés par nos consuls sont plus complets et plus intéressants qu'autrefois, mais ils n'arrivent pas assez rapidement pour les besoins du commerce. Les questions de création d'agents commerciaux ou de rattachement des consuls au ministère du commerce et de l'industrie en matière commerciale restent toujours sans solution. D'autre part, il faudrait soutenir mieux les chambres françaises à l'étranger, car c'est par elles qu'on peut assurer aux expéditeurs la sécurité qui leur est indispensable.

Nos concurrents se garderaient bien de lancer leurs marchandises au loin sans garantie ou tout au moins sans appui. Ils ont soin tout d'abord de créer des comptoirs, des groupes, des agences dont la principale mission est de favoriser les compatriotes.

Il serait, en outre, de la plus grande utilité de modifier certains règlements douaniers, réciproquement avec les puissances étrangères, de façon à ce qu'une marchandise non vendue, laissée pour compte ou objet d'un litige quelconque, puisse retourner en France ou prendre une autre destination sans payer des droits, parfois considérables, qui obligent généralement l'expéditeur, même victime d'une chicane, de se laisser dépouiller sur place et de céder quand même pour ne pas perdre davantage.

C'est là le danger capital du commerce, danger tant redouté des négociants et des industriels honnêtes et prudents ; c'est là une des principales causes des hésitations de nos nationaux. Une jurisprudence internationale, qui donnerait plus de sécurité, plus d'impartialité et plus de rapidité dans la solution de tous les différends, serait d'un grand poids dans le développement des transactions générales. C'est l'opinion qu'exprime le rapport de M. Leydet.

Il est permis aussi de souhaiter, dans l'intérêt de notre agriculture et de notre industrie, le développement de nos relations avec toutes les puissances par des traités basés sur les facilités et des concessions réciproques sur ce qui constitue réellement l'importance des échanges entre diverses nations.

J. Raubert.

NOUVELLES DU JOUR

Un discours de M. Waldeck-Rousseau à Roanne. — Le capital et le travail. — Républicain conservateur.

Roanne, 15 novembre. — M. Waldeck-Rousseau a fait aujourd'hui une conférence politique en présence des délégués sénatoriaux et des principales notabilités de l'arrondissement. M. Audiffred, député, présidait.

L'orateur a rappelé que la plupart des projets de réformes, dont le nouveau cabinet radical s'attribue l'initiative, figurent depuis longtemps à l'ordre du jour des Chambres et que beaucoup d'entre eux portent sa signature.

« Mais, a-t-il dit, à la base de toutes les réformes que nous avons demandées, nous avons toujours placé les garanties que réclame l'ordre. Il est impossible de faire quelque chose pour le travail en inquiétant et en alarmant cet autre intérêt de premier ordre qu'on appelle le capital.

» Le capital sert aujourd'hui de cible et pourtant il n'est pas autre chose que la somme des efforts accumulés depuis la Révolution française par le peuple le plus laborieux.

» Nous n'avons jamais pensé qu'une réforme sociale pût être improvisée par la violence ou par la force ; il en est de ce progrès, comme de tous les autres, à savoir qu'il doit entrer dans les mœurs avant de passer dans les lois. »

En terminant, l'orateur fait allusion en riant à la tenue d'un conciliabule qui aurait eu lieu chez lui une de ces nuits dernières; il dément ce bruit en ajoutant qu'il n'est ni un ambitieux, ni un conspirateur.

M. Waldeck-Rousseau fait ensuite allusion aux récents événements ministériels et à la volte-face des radicaux devenus ministériels et qui, dit-il, sont aujourd'hui beaucoup moins préoccupés d'attaquer les réformes qu'à arroser la modeste plantation du ministère. (Hilarité.)

« Ce qu'il convient de faire, c'est d'être ostensiblement ce qu'on est et de revendiquer nettement, non pas seulement le titre de républicain mais celui de républicain conservateur en s'attachant inébranlablement aux principes de la Révolution française, pour la défendre contre de nouvelles entreprises avec la même ardeur et la même fermeté qui ont été mises à la défendre jadis contre la réaction.

» Il faut distinguer, avec grand soin, le rêve, la chimère et l'utopie de l'action habile, très oblique, parfois détournée au moyen de laquelle on tend à affaiblir d'abord, à corrompre ensuite des institutions et des principes qu'on n'ose pas heurter de front. »

M. Waldec-Rousseau dit qu'à beaucoup de républicains répugne le mot de conservateur; il constate l'absence d'une direction librement consentie, très certainement acceptée, laquelle s'incarne dans un gouvernement.

Les républicains de gouvernement n'agissent pas assez par la parole, par l'imprimé, ils s'agitent si peu qu'on ne croirait pas qu'ils forment la majorité du pays. Au contraire les adversaires organisent des réunions, parlent aux masses, y portent je ne dirai pas la bonne parole, mais, une parole qui est toujours la même. Il y a là un reproche que les républicains conservateurs peuvent s'adresser.

L'orateur termine en exhortant les républicains de la Loire à entrer dans l'action de manière à placer derrière *le gouvernement conservateur les masses profondes et* inébranlables qui le conduiront à la victoire.

L'accident de la rade d'Hyères

Paris, 15 novembre. — Le correspondant spécial du *Gaulois* lui télégraphie :

« Toulon, 15 novembre, 8 heures soir.— C'est une véritable catastrophe qui a failli se produire. Au lieu de trois cuirassés de notre escadre active échoués, c'est six qui se sont enlisés dans le sable. Grâce à l'habileté et à rapidité de manœuvres de leur commandant, deux de ces navires purent se dégager immédiatement.

» Le *Marceau* ne réussit à se déséchouer qu'après deux heures d'efforts ; restaient alors le *Formidable*, le *Courbet* et l'*Amiral Baudin* envasés.

» Je vous ai fait connaître les premiers résultats de renflouement. Mais le *Courbet* qui était mis à flot vient de s'enfoncer de nouveau en faisant machine en avant; il touche des deux extrémités et ne pourra être renfloué qu'après l'*Amiral Baudin*, car il se trouve placé entre celui-ci et la terre.

» Si aucun nouvel accident ne survient il faudra au moins quarante huit heures de travail pour mettre à flot l'*Amiral Baudin*, qu'on est obligé de complètement alléger; tout le charbon est débarqué, ainsi que les canons, les affûts et autre matériel transbordé par les remorqueurs à bord de la *Ruine*.

» L'amiral Gervais s'est montré d'une témérité extraordinaire dans la manœuvre d'avant-hier en passant seulement à cent cinquante mètres de terre, droit sur la pointe de la *Badinie*.

» La navigation devenait difficile à cause du peu de fond de ces passages sablonneux ce qui obligeait à contourner la pointe pour prendre le mouillage.

» Le cercle décrit devenait trop grand et rapprochait encore les bâtiments de la côte. Or, dans les passages à découvert les vents accumulent les sables qui forment très avant dans la mer une succession de petits bancs.

» L'échouage était inévitable. Ce danger a paru tel que, au moment où le commandant en chef signalait qu'il n'était plus maître de sa manœuvre et de faire attention, les commandants de navire se disposaient à ne pas suivre le *Formidable*.»

Le *Gaulois* reproduit à la suite de ce télégramme particulier la version déjà donnée et qui tente à s'accréditer, que l'erreur proviendrait uniquement des cartes hydrographiques établies qui donnent le chiffre de 12 mètres comme fond un lieu de sept mètres réels, à l'endroit où se sont ensablés les cuirassés, auquel cas les responsabilités se déplaceraient et mettraient en jeu, non plus le commandement de l'escadre, mais le service hydrographique c'est à démontrer.

M. Deibler au Mans

Le Mans, 15 novembre.— M. Deibler est arrivé au Mans à 3 heures 44 pour l'exécution de Lanceleur, condamné à mort par la cour d'assises du Mans, pour l'assassinat des époux Guiet, âgés de 77 et de 70 ans. Le bourreau, reconnu par les passants, a été suivi à partir de ce moment par une foule assez considérable.

Naissance d'une princesse russe

Saint-Pétersbourg, 15 novembre, 8 heures soir. — L'impératrice de Russie vient de mettre au monde une fille.

Deux explosions mystérieuses à Londres

Londres, 15 novembre. — Cet après-midi vers deux heures, une formidable détonation se faisait entendre à Mansion-House, résidence du lord-maire. Aucun dégât n'était visible et jusqu'à présent on ne sait à quelle cause attribuer l'explosion.

Les factionnaires de garde à Mansion-House ont déclaré avoir senti l'édifice trembler sous leurs pieds.

Une heure plus tôt une autre explosion, mais moins forte s'était fait entendre dans Fen-Thurth-Street ; on n'en a pas découvert la cause ; il n'y a eu également aucun dégât. La police croit que cette explosion a été causée par des pétards de chemin de fer.

Un sinistre maritime

Londres, 15 novembre. — L'amirauté reçoit de Chensulpo à la date d'hier une dépêche qui confirme officiellement qu'une chaloupe du cuirassé *Edgard* a sombré le 13 novembre et que 48 hommes ont été *noyés*.

Vaisseaux américains dans les eaux turques

Washington, 15 novembre. — L'amiral Selfridge, qui se trouve actuellement à Marseille avec le *San-Francisco* a reçu l'ordre d'appareiller immédiatement et de rejoindre le croiseur *Marblehead* dans les eaux turques.

L'amiral doit se rendre dans la partie de la Turquie où les troubles sont le plus à craindre.

Les navires américains ne se rendraient pas à Constantinople, mais ils ne s'éloigneront pas des escadres anglaise et française.

Poursuites contre un espion

Paris 15 novembre. — Aujourd'hui a comparu, devant la huitième Chambre correctionnelle, présidée par M. Couturier, le nommé Eugène-François de Suberbauch, inculpé de faits d'espionnage, de complicité, en partie, avec l'espion Schwartz, dernièrement condamné par la même Chambre.

C'est Me Daligaud, membre du Conseil de l'ordre, qui a été chargé, d'office, par le bâtonnier, Me Pouillet, de la défense de Suberbauch.

Tout d'abord M. Couturier, président, a fait présenter à Suberbauch une lettre reçue au parquet à son adresse, et qui n'avait pas été décachetée ; elle a été ouverte avec le consentement de l'inculpé, et présentée au ministère public et à la défense; elle vient, sans doute, de l'ambassade d'Allemagne, et doit avoir quelque intérêt pour le procès.

Les débats allaient commencer à huis-clos lorsque, sur la demande du défenseur, qui, désigné d'office n'a pu étudier le dossier, le procès est renvoyé à huitaine.

Le nouveau président de la gauche radicale

Paris, 15 novembre. — M. Sarrien a pris possession aujourd'hui de la présidence de la gauche radicale. Il a fait l'éloge du ministère Bourgeois, dont le programme, a-t-il dit, qui soulève tant de colères et tant d'attaques, n'est autre chose que le programme politique du vieux parti républicain.

En assurant son existence nous sommes certains de rester en communauté de sentiments avec la majorité du pays, qui veut, comme nous, avec l'ordre dans la rue, la justice pour tous et la liberté.

Les incompatibilités parlementaires

Paris, 15 novembre. — M. Maurice Faure a été nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'incompatibilité du mandat de député ou de sénateur avec des fonctions dans des sociétés financières ou commerciales ayant des traités passés avec l'Etat.

M. Rousseau, gouverneur de l'Indo Chine à Paris

Paris, 15 novembre. — M. Rousseau, gouverneur de l'Indo-Chine est arrivé aujourd'hui à Paris. Il est en bonne santé. Il a tout d'abord rendu visite à M. Guyesse, ministre des colonies.

Une dépêche du général Duchesne

Paris, 15 novembre. — Le général Duchesne télégraphie de Tananarive 7 novembre, dépêche partie de Port-Louis le 15 :

« Des approvisionnements importants de vivres sont déjà constitués à Tananarive au moyen des ressources locales. La situation est bonne.

» Général Duchesne. »

Une condamnation à mort à Paris

Paris, 15 novembre. — Aujourd'hui la cour d'assises de la Seine a condamné à mort le nommé Sallé et à 20 ans de travaux forcés son complice Springer.

Ces deux misérables avaient assassiné, dans la soirée du 30 avril dernier, la veuve Simon, une vieille brave *femme qui était concierge* 25, rue Bleue. Le vol était le mobile du crime.

Détournements dans une caisse d'épargne

Le Mans, 15 novembre. — Une instruction judiciaire est ouverte contre M. Drouault, trésorier de la caisse d'épargne de Pontvallain, coupable de nombreux faux et détournements.

Un sinistre maritime

Londres, 15 novembre. — Le bruit court qu'une chaloupe du cuirassé anglais *Edgar* s'est perdu dans les eaux japonaises. Quarante-huit matelots se seraient noyés.

Les chemins de fer du Sud

Paris, 15 novembre. — M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu à deux heures, 17, rue Bonaparte, chez M. Imbert, liquidateur de la société du canal de Panama et de la succession du baron de Reinach, pour y prendre possession de dossiers et pièces provenant de la succession Reinach et intéressant l'instruction de l'affaire des chemins de fer du Sud.

L'accident de la rade d'Hyères. — Renflouement du « Baudin »

Toulon, 15 novembre. — Le renflouement du *Courbet* a été terminé avec succès. Ce cuirassé n'a subi que de légères avaries.

Ce matin a commencé l'opération de déchouage de l'*Amiral Baudin*. Tous les navires de l'escadre et une partie des remorqueurs et des chalands d'allègement prêtaient leur concours.

Comme le cuirassé est envasé de 1 m. 50, le dégagement semble devoir être laborieux. Aussi, dès hier soir, on commença à décharger le combustible.

Ce matin, on a enlevé les projectiles, car il ne fallait point songer à débarquer la grosse artillerie du pont, dont les canons pèsent 75 tonnes, aucune grue assez puissante pour enlever ces masses ne pourrait, en effet, naviguer.

Toulon, 13 novembre. — Le *Courbet* complètement déséchoué, ainsi que le *Formidable*, envoie ses corvées se joindre à celles de tous les autres navires de l'escadre active pour renflouer l'*Amiral Baudin*. Celui-ci est ensablé par l'arrière, le cap au sud-ouest.

En escadre, on affirme que ces accidents sont sans gravité et que les coques n'en subiront aucun avarie sérieuse.

Certains officiers attribuent les échouages aux cartes hydrographiques qui donnent douze mètres de fond au lieu de l'échouage, alors qu'il y a seulement sept mètres.

Vengeance chrétienne

Mme Schwartz, veuve de l'industriel de Mulhouse assassiné le 7 octobre par l'anarchiste Mayer, a, selon la volonté formelle et dernière de son mari, réparti 50.000 francs entre les contre-maîtres et ouvriers de ses deux établissements. Elle a, en outre, fondé à perpétuité, dans *les hôpitaux de Mulhouse, deux lits qui porteront le nom* de Henry Schwartz, et seront réservés à deux ouvriers qui, tout en les occupant bénéficieront des indemnités habituellement accordées par les caisses de malades.

Le *Journal de Colmar* annonce que cette libéralité, jointe à d'autres, faites par Mme Schwartz en souvenir de son mari, à divers établissements ouvriers et œuvres de charité, représente un total de plus de 100.000 francs.

Le « lock-out des constructeurs anglais

En même temps que plusieurs constructeurs de navires de la Tamise, de la Tyne et du Wear manifestent l'intention de fermer leurs ateliers pour faire cause commune avec ceux de Belfast, suivant ainsi l'exemple de la plupart des grandes maisons de la Clyde, trois de ces dernières — à savoir MM.Smith et Cie, Mac Conte, Harvie et Cie — se sont ralliées à la politique, de MM. Denny, de Dumbarton, et Stephen, de Glascow, qui désapprouvent le *lock-out*, ou chômage forcé, prononcé par les patrons fédérés contre un quart de leurs ouvriers mécaniciens.

C'est une victoire pour les ouvriers, dont le fonds de grève dépasse maintenant 3 millions de francs. Déjà le bruit court que les constructeurs fédérés de la Clyde auraient invité leurs collègues de Belfast, MM. Hailand et Wolff, à terminer leur différend particulier avec leurs ouvriers, origine de tout le mal. Et l'on annonce que le gouvernement britannique, cédant à la requête d'intervenir, aurait chargé M. Gerald Balfour, secrétaire pour l'Irlande, de faire des représentations aux constructeurs de Belfast. De son côté, l'amirauté insisterait auprès de MM. Thomson et des autres constructeurs de la Clyde pour que les commandes de navires de guerre et de torpilleurs fussent exécutés dans les délais convenus.

La condamnation de Liebneckt

Berlin, 15 novembre. La condamnation de M. Liebneckt, *député socialiste*, dit le *Vorwaerts*, et les considérants du jugement dépassent toutes les prévisions.

» Le procureur du roi requérait un an de prison, la déchéance du mandat de député et l'arrestation immédiate.

» Le tribunal, se ralliant aux déclarations de M. Liebknecht, a reconnu que ce dernier n'avait pas eu l'intention d'insulter l'empereur et qu'il avait soigneusement choisi ses mots, afin d'éviter le plus léger soupçon de lèse majesté, mais qu'il aurait dû se dire que parmi l'auditoire se trouvaient des gens qui interpréteraient ses paroles comme des attaques contre l'empereur.

» M. Liebknecht est donc coupable : mais puisqu'il pas pas eu l'intention d'insulter l'empereur, il ne mérite que quatre mois de prison ».

Le *Vorwaerts*, organe socialiste, ajoute que M. Liebknecht a interjeté appel de ce jugement contradictoire.

Bulletin Météorologique

Roubaix, **Vendredi** 15 novembre 1895

Heures	Thermomètre	Baromètre	
2 heures soir	10° au-dessus	773 m/m	Beau temps
5 heures soir	9° »	773 m/m	»
9 heures soir	9° »	773 m/m	»
Samedi 16 novembre 1895.			
Minuit	9° »	772 m/m	Beau temps
1 heure matin	8° au-dessus	765 m/m	Variable
2 h. »	8° »	765 m/m	»

Paris. — Vendredi 15 novembre 1895. —(*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Le baromètre monte encore en Europe. De fortes pressions s'étendent de la France et de l'Espagne au sud de la Russie et à toute la Méditerranée. Les fortes pressions restent voisines de l'Irlande et un temps très mauvais règne au large de la Bretagne. Le vent est violent du sud-ouest à Stornoway et très fort du sud-sud-est à Valentia; il est modéré et domine du sud sur nos côtes. Des pluies sont tombées sur la Scandinavie et les Iles-Britanniques; en France, il a plu dans l'Ouest, le Centre et quelques ports de la Manche; on a recueilli 6 mm. d'eau à Bordeaux, 3 à Limoges et à la Hague. Une violente secousse de tremblement de terre a eu lieu hier, à onze heures du soir, à Rome.

La température a peu varié. Ce matin, le thermomètre marquait : — 13° à Haparanda, + 5° à Paris, 9° à Vienne, 12° à Valentia et 17° à Alger. On notait 6° au puy de Dôme, 5° au mont Ventoux et 1° au pic du Midi. En France, le ciel va rester nuageux, avec température supérieure à la normale; des pluies sont probables en Bretagne. A Paris, hier, beau Moyenne d'hier, 14 novembre, 8°, supérieure de 2° à la normale. Depuis hier, midi, température maximum : 13°7; minimum de ce matin : 2°7 : à sept heures, matin : baromètre, 767 mm 5. A la tour Eiffel, maximum : 10°8 ; minimum : 8°3.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir. Nous publions, plus loin, le compte-rendu de la séance.

L'ouverture du crédit de 2,000 francs que le Conseil municipal avait voté, le 22 octobre pour payer les frais de transport du lieu de décès à Roubaix, des dépouilles mortelles des militaires mort sous les drapeaux en France, vient d'être approuvée par l'autorité supérieure.

Les familles qui désirent bénéficier de cette mesure, sont priés d'envoyer leur adresse à l'administration municipale.

La grève de la filature Alfred Motte frères. — Vendredi matin, une délégation des grévistes a été reçue par MM. Motte; l'entrevue n'a pas amené de résultat.

Dans l'après-midi, vers deux heures, dix fileurs ont repris le travail. Il y a actuellement dix mille broches qui tournent.

Dans la journée, les grévistes ont distribué, dans les rues, un appel, engageant les ouvriers fileurs et rattacheurs a repousser toute offre d'embauchage de la part de MM. Motte frères.

Ce soir, des quêteurs grévistes ont circulé en ville.

La grève du tissage F et H. Carissimo. — Vendredi matin, une nouvelle délégation des tisserands grévistes s'est présentée au quai de Wattrelos et a été reçue par M. F. Carissimo. Aucune entente n'a pu s'établir et les delégués ont rendu compte de leur mission à la *Paix*.

Vers 10 heures du matin et à la rentrée d'une heure, une quarantaine d'ouvriers ont repris le travail. Cette reprise, croit-on, ne fera que s'accentuer dans la journée de samedi.

Un incident à l'établissement Ternynck frères, rue du Nouveau-Monde. — Onze ouvrières doubleuses de l'établissement Ternynck frères, ont quitté le travail, mercredi soir, à 6 heures et demie, à la suite de changements opérés à leurs métiers et dont elles avaient été prévenues quinze jours auparavant.

Vendredi après-midi les ouvrières se sont présentées à l'établissement; elles ont été informées par le Directeur que leurs livrets étaient à leur disposition.

La tombola des Typographes. — L'exposition des lots de la tombola que les Typographes organisent en faveur de leur caisse de chômage et de maladie, a lieu, dès ce jour, chez M. Petit, cafetier, rue de Lannoy.

Tous ceux qui s'intéressent à cette œuvre si utile voudront aller se rendre compte, par eux-même, de la valeur des lots qui y sont exposés.

Nous publions aujourd'hui une seconde liste des dons reçus jusqu'à ce jour :

Vingt francs en espèces, de M. de Montalembert, député. — Une magnifique lampe de salon, montée sur pied, de M. Anatole Bataille. — Une photogravure encadrée : « Le goûter à l'école », de M. Jénicot, imprimeur. — Un très joli album, de M. Martin-Frémont, libraire. — Gerbes de fleurs, de M. Copin, fleuriste. — Porte-folios de photogravures, de M. Bou. — Un nécessaire de fumeur, de M. Vangouthem. — Un revolver-poignard, d'un anonyme.— Une paire de fleurets, d'un anonyme. — Un tiers de rondelle de bière forte, de M. Scoonacker, brasseur. *Une tour Eiffel (un mètre de haut)*, de M. Béret. — Un joli porte-bouquet avec chrysanthèmes, de M. Orélio.— « Jeanne d'Arc », de M. Petit.

Dix francs en espèces, d'un anonyme. — Un volume : « Histoire de la République Française, » de M. Desmarchelier. — Cinq francs en espèces, de M. Marron. — Cinq francs en espèces, d'un anonyme. — Cinq paquets de cigares, d'un anonyme. — Un volume : « Le Journal illustré, » de M. R. Reyns. — Trois boites à épices, de M. Delannoy. — Un moulin à café, de M. Lambert-Bulteau. — Une pipe avec étui, de M. Fribourg. — Trois régates, de M. Verdel-Jouret. — Un joli porte-manteau, de M. Degroote. — Portes-pipes, de M. Hache. — Une cafetière émaillée, anonyme. — Deux bouteilles de vin, de M. Delphens. — Un volume, de M. Hens. — Appareils pour bougies, anonyme. — Un lot de pipes, de Mme Vancoumelbeck. — Un baromètre, de M. Deunelin. — Un encrier en verre, de M. Desbonnet.

N. B. — Les personnes désireuses de posséder des billets de cette tombola, dont le tirage aura lieu le 25 décembre, sont priées d'en demander aux dépôts établis à Roubaix et à Wattrelos, ainsi qu'aux porteurs du *Journal de Roubaix*.

Les anciens sous-officiers français. — *La tombola au profit des soldats de Madagascar.* — La commission des « Anciens sous-officiers français » rappelle aux sociétaires qu'une réunion obligatoire aura lieu dimanche prochain, 17 novembre, à 5 heures du soir très précises. Ordre du jour : 1° Réception des nouveaux sociétaires; 2° Paiement des carnets de la tombola; 3° Inscription pour le banquet; 4° Dispositions à prendre pour le concert et le tirage de la tombola qui auront lieu le 9 décembre.

En raison de l'importance de l'ordre du jour, la Commission espère que tous les sociétaires se feront un devoir d'y assister.

Elle invite les détenteurs de carnets à les faire rentrer pour ce jour-là, dernier délai.

Passé cette date, ces carnets seront considérés comme placés et M. le Secrétaire fera présenter un reçu à domicile.

On rappelle qu'il a été perdu un certain nombre de billets de la tombola ; la personne qui les a perdus peut les réclamer chez M. Jénicot, n° 18, rue de la Gare.

La soirée organisée par la « Jeanne d'Arc ». — C'est demain dimanche 17 novembre, que doit avoir lieu à la Maison des Œuvres, 84, Grande-Rue, la soirée récréative organisée par la société de secours mutuels et de retraites la « Jeanne d'Arc », au profit de son fonds de retraites.

Nous avons donné déjà un résumé du programme de cette magnifique soirée. Nous le redirons en deux mots : « Une Cause célèbre », drame en six tableaux de MM. D'Ennery et Corman; scène comique par Auguste Ier; intermèdes choisis par des artistes de valeur.

Inutile d'insister davantage sur la composition de cette séance dont le succès paraît certain.

Le drame est représenté de nouveau à la demande d'un grand nombre de personnes. Les cartes s'enlèvent avec une rapidité très compréhensible.

On prie les personnes désireuses de s'en procurer de vouloir bien s'adresser sans aucun retard aux dépôts suivants :

MM. Joseph Bourdeau, 7, rue Newcomen; Louis Bayart, 127, rue Peliart ; Pède Valcke, hôtel du Grand-Cerf, 21, rue du Collège; Barot, débit de tabacs, 13, Grande-Place; Masurel-Mansart, 58, rue Blanchemaille, et à la Maison des Œuvres, 84, Grande-Rue, où est ouvert le bureau de location pour les places numérotées.

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

Victime d'un vol. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit et demi, les agents de service au poste central, furent informés par M. François Ficelle, garde-frein, demeurant rue de Metz, qu'en passant rue Magenta, il avait été victime d'un vol; une fille qui l'avait accosté, lui avait enlevé son porte-monnaie contenant 37 fr. 60.

Les agents se rendirent à l'adresse indiqués, mais ne trouvèrent pas la personne en question. Vendredi matin, M. Esquivée, commissaire de police du 3e arrondissement, apprit que cette fille du nom de Victorine Dewitte, âgée de 32 ans, avait disparue. Elle est recherchée activement.

Un accident rue de la Gare. — Un tisserand M. Louis Delsalle, demeurant rue de la Redoute, est tombé si malheureusement vendredi à midi, rue de la Gare, qu'il s'est fracturé la jambe gauche, M. le docteur Largillière, qui a donné les premiers soins au blessé, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Une arrestation pour excitation de mineures à la débauche. — Samedi matin, M. Villon, commissaire de police du premier arrondissement, a fait procéder, à l'arrestation d'une cabaretière, Alexandrine Agnard comme inculpée d'excitation de mineures à la débauche.

Aujourd'hui samedi 16 novembre, la laiterie d'Oostcamp vendra du beurre salé délicieux, garanti frais et absolument pur au prix de 3,20.

Toutes les ménagères voudront profiter de ces prix exceptionnels.

Ce beurre ne se vend que rue du Bois, 13, à Roubaix, et rue de l'Hôtel de Ville, 4, à Tourcoing, maison Tanghe-Verdonck.

Croix. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir, sous la présidence de M. Pluquet, maire, assisté de MM. Segard et Florin, adjoints. Dix-huit conseillers assistaient à la séance qui a commencé vers neuf heures. L'abondance des matières nous force à renvoyer à demain le compte-rendu de cette réunion.

— *Avis aux conscrits.* — Les conscrits de la classe 1895 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 24 novembre, à 6 heures, chez M. Louis Roussel, tambour des conscrits, « Estaminet Perdu », rue de Wasquehal, à Croix.

— *Un vol à la vrille.* — Vendredi matin, des ouvriers sortant de l'établissement Holden, après le travail de nuit, trouvaient dans un fossé deux tiroirs, l'un semblant appartenir à un comptoir et l'autre à un rayonnage de magasin d'épiceries. Ils portèrent leur trouvaille à M. Seguin, commissaire de police. Presque au même moment arrivait au commissariat Mme Schollaert, épicière, rue Voltaire, n° 8, qui venait se plaindre d'avoir été victime d'un vol.

Des malfaiteurs s'étaient introduits chez elle, en pénétrant par une porte de derrière dont ils avaient fait jouer la targette après avoir percé plusieurs trous de vrille. Malgré le chien de garde qui n'a d'ailleurs pas donné l'éveil, ils ont pénétré dans la maison et ont dérobé une assez grande quantité de marchandises telles que café, sucre, fromage, jambons, sardines, etc., le tout d'une valeur de 60 francs, plus 3 fr. 50 en menue monnaie renfermée dans le tiroir du comptoir.

Mme Schollaert était seule ; elle avait bien entendu un bruit insolite vers 10 heures du soir mais n'en avait pas pris garde.

Les recherches de la police n'ont pas jusqu'à présent donné de résultat.

Leers. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira lundi, 18 novembre, à quatre heures, pour la session de novembre. Voici l'ordre du jour :

Vote du budget vicinal pour 1896 ; liste électorale, révision en 1896, nomination d'un délégué ; commissaires répartiteurs ; propositions : communications diverses.

— L'inscription des conscrits aura lieu le lundi 18 novembre à 1 heure de l'après-midi, salle de la nouvelle Mairie. Les jeunes gens qui ne sont pas nés dans la commune sont priés de se munir de leur acte de naissance.

Hem. — *Un affreux accident au hameau du Triez. — Une petite fille mortellement brûlée.* — Une ménagère du hameau du Triez, Mme Modeste, née Octavie Cruycke, s'était absentée, mercredi après-midi, laissant chez elle deux enfants, dont une petite fille de quatre ans et demie, Octavie, et un garçon de deux ans, Auguste. Un ouvrier peintre était occupé à badigeonner l'une des pièces de la maisonnette, lorsqu'il entendit, vers trois heures, des cris déchirants. Il se rendit dans l'arrière-cour et y trouva Octavie, les vêtements en feu.

Il étouffa les flammes avec des linges mouillés, puis plaça l'enfant dans son lit. La mère, ne croyant pas les brûlures bien graves, ne fit appeler aucun docteur.

Mais, jeudi l'état de l'enfant devint inquiétant ; on manda un médecin qui condamna Octavie. Malgré tous les soins, la fillette expirait, jeudi, à onze heures du soir.

On croit que le feu a été communiqué aux vêtements de l'enfant par des charbons ardents tombés du poêle.

— *Une visite domiciliaire de la douane.* — A la suite d'une visite domiciliaire opérée chez Mme veuve Bonte par M. le capitaine Mouy, MM. les brigadiers de douane Edouard et Poulain, et les préposés Montois et Polie, assistés de M. Pollet, adjoint au maire, il y a été saisi 8 kilogs de café vert, 7 kilogs de poivre, 1 livre de tabac et 2,000 allumettes de provenance étrangère.

Toufflers. — *Réunion du Conseil municipal.* — Nous avons annoncé que le Conseil municipal se réunirait le lundi 18 novembre à 6 heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1° Vote du budget des ressources, des travaux et des dépenses des chemins vicinaux ordinaires en 1896. 2° Nomination de la commission de révision de la liste électorale pour l'année 1896. 3° Désignation des commissaires répartiteurs de 1896. 4° Vote de crédits divers. 5° Souscription pour le monument Pasteur à Lille.

— *Le triduum préparatoire à la fête de l'adoration.* — Chaque soir l'église de Toufflers se trouve trop petite pour contenir les nombreux fidèles qui y viennent suivre les instructions du R. P. Pattyn, préparatoires à la fête de l'Adoration qui sera célébrée dimanche.

Les confessions ont commencé vendredi et se continueront pendant toute la journée de samedi. Voici l'ordre des services pour la journée de dimanche : à 6 h. exposition du T. S. Sacrement et messe de communion générale; à 7 heures et demie 2e messe; à 10 heures grand'messe solennelle. Le soir à 3 heures vêpres et salut.

La Maison **Soyez père,** *coin* **rue Faidherbe, Lille,** *fabrique* **sacs vides et garnis avec garnitures argent et métal.**

Communications

Les Mélomanes Roubaisiens. — La commission administrative de la société chorale les Mélomanes Roubaisiens informe ses membres exécutants, qu'à l'occasion des sérénades de la Sainte-Cécile, la répétition, qui devait avoir lieu mercredi prochain, sera tenue le dimanche 17 novembre, à 11 heures précises du matin. Elle prie ses membres de ne pas manquer à cette réunion où sera traitée la question du banquet annuel.

Société des anciens militaires de l'armée de mer. — Dimanche prochain à 5 heures, réunion obligatoire. Cette réunion étant la dernière précédant le banquet, la présence de tous les sociétaires est absolument indispensable.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,60** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX
Rue du Bois, 13;
Rue de l'Industrie, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 153;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;
Rue de l'Epeule, 188;
Rue de Tourcoing, 155;
Rue du Tilleul, 123;
Boulevard de Strasbourg, 126;
Rue Corneille, 7;
Rue du Collège, 71 bis;
Rue de la Halle, 9;
Rue Notre-Dame, 27;
Rue de Lille, 107;
Rue de la Chaussée, 1;
Rue Decrême, 37;
Rue Turgot, 68;
Rue du Lieutenant-Castelain, 4;
Place de la Gare, 129;
Grande-Rue, 38;
Rue de la Fosse-aux-Chênes 93;
Rue du Fort, 86;
Rue de Béthune, 81.

A TOURCOING
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue de Gaud, 91;
Rue du Tilleul, 16.
A CROIX
Rue du Progrès en face de la rue Thionville, Mayot.
Rue de la Gare chez M. Duvivier
A WATTRELOS
Salembier-Hollebecq, r Carnot
A Lys-lez-Lannoy
Wallays, rue du Bois.
A LILLE
Rue Royale, 38, épic. Devernay
A BOULOGNE-SUR-MER
Rue de la Lampe, 32.
A CALAIS
Rue Lafayette, 68 ;
Rue des Boucheries, .
A BERCK-SUR-MER
Gde épic. modèle, pl. de l'Eglise
A PARIS
Rue Vivienne, 26

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87903

LA SAINTE-CÉCILE
A WATTRELOS

La Philharmonique du Crétinier donnera demain, dimanche son audition, en l'église de Wattrelos, pendant la messe d'onze heures et demie. Le programme sera composé ainsi : 1° Le Centenaire de Tourcoing, Bailly; 2° Ouverture, Seney; 3° Le Printemps, mélodie, Mendelssohn-Bartholdi; 4° Espoir, fantaisie, Volck. — Le banquet aura lieu au siège de la société chez M. Lagache-Dujardin, à 3 heures.

ENTREPRISE GENERALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ **tapissier décorateur,**
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37901

TOURCOING

L'ouverture de la session ordinaire du Conseil municipal. — Vendredi soir a eu lieu l'ouverture de la session ordinaire de novembre de l'assemblée communale. Nous donnons plus loin le compte rendu de cette séance.

L'horloge de l'Hôtel-de-Ville. — Enfin on verra bientôt disparaître pour faire place à un beau cadran, la lamentable rosace tricolore du ponton de l'Hôtel-de-Ville, qui a déjà donné lieu à tant de quolibets, et qu'on ne renouvelait guère, ainsi que le drapeau attaché à la tige du paratonnerre, qu'à chaque Fête Nationale du 14 juillet.

On nous assure que le mécanisme de l'horloge et la cloche de 100 kilogr., font en ce moment route pour Tourcoing.

Depuis quelques jours, les menuisiers travaillent à l'habitacle ou cage du nouveau régulateur. On pourra ainsi attendre patiemment l'achèvement de la nouvelle tour de St-Christophe, avec ses quatre beaux cadrans, qu'on découvrira de tous les points de la ville. Et, pour compléter le tout, il faut l'espérer, le rétablissement du joyeux carillon, ce précieux souvenir du vieux Tourcoing.

Toutes les anciennes villes du Nord ont toujours tenu à honneur de conserver, et même de perfectionner leurs carillons, qui jettent au vent leurs airs populaires d'autrefois, à l'occasion d'un baptême, d'un mariage, des glorieux anniversaires et des réjouissances locales.

Une conférence socialiste. — Dimanche prochain, dans la salle du Terrier-Club, rue de la Latte, conférence publique et contradictoire par le citoyen Siauve-Evausy, rédacteur de l'*Egalité*, et avec le concours assuré du citoyen Ghesquières, conseiller général. Il sera perçu 0,10 c. d'entrée au bénéfice des grévistes de Carmaux.

Affreux accident d'usine. — Un homme entraîné entre les rouleaux d'un métier à apprêter. — Un épouvantable accident s'est produit, jeudi, vers 6 h. 1/2 du soir, dans la salle des apprêts de la teinturerie de M. Liénart, rue Verte.

Emile-Joseph Deffaux, âgé de 36 ans, né à Neuville, et cabaretier rue du Casino, travaillait depuis quelques mois seulement à la teinturerie comme appréteur. On venait d'engager entre les deux rouleaux de la machine (on sait que le rouleau supérieur est mobile et peut se soulever plus ou moins selon l'épaisseur du tissu) une pièce d'étoffe que Dessaux, qui se tenait en arrière, était chargé de guider, pour la maintenir dans la direction voulue.

Tout à coup il se forma un pli, Deffaux avança vivement la main gauche ; son bras fut pris entre les deux rouleaux, tout le corps suivit avec la rapidité de l'éclair, et le malheureux alla retomber de l'autre côté dans le bâti du métier !

Il fut relevé dans un état impossible à décrire. Cependant il n'avait pas entièrement perdu connaissance et on le transporta, avec toutes les précautions possibles, à son domicile, situé à l'entrée de la rue du Casino, à moins de 100 mètres de la porte de l'usine.

On appela en toute hâte le docteur Brunet, qui constata de multiples fractures des côtes par suite de la violente compression du thorax, plaies graves par arrachement des chairs à la main gauche, au bras, aux deux hanches, à la tête, et des contusions sur toutes les autres parties du corps.

Les plus graves complications sont à redouter; mais en supposant que tout aille au mieux, il ne faudrait pas moins de cinq mois, d'après le docteur Brunet, pour le complet rétablissement du malheureux appréteur, qui est marié et père de trois enfants, de 9, 7 et 4 ans.

Il était, avant de venir à Tourcoing, jardinier et concierge, à la campagne de Mme veuve Liagre-Hauterive, à Mouvaux, hameau du Vert-Pré.

Une inquiétante disparition — Guet à-pens probable. — Un jeune homme de 18 ans, Emile Backman, ouvrier teinturier, demeurant à la Marlière, n° 316, est disparu depuis mardi dernier.

C'était un garçon très rangé, jamais il n'avait causé la moindre peine à ses parents. On a fait des recherches dans tous les environs et jusqu'à Armentières où le jeune homme a des parents.

On a appris qu'il avait été entraîné dans un cabaret et qu'après l'avoir excité à boire, on lui aurait cherché querelle.

Le malheureux n'a pas été vu depuis sa sortie de ce cabaret.

Avis aux « Anciens Militaires. » — La société des « Anciens Combattants de 1870-71 » fera célébrer, dimanche prochain, à 11 heures 1/2, à l'église du Sacré-Cœur, une messe à la mémoire de ses membres defunts.

M. L. Fourmentin, président des Anciens Militaires, prie instamment les sociétaires, qui n'en seraient pas empêchés, d'assister à cette patriotique cérémonie, en témoignage de bonne confraternité.

Rendez-vous Place Thiers, à 11 h. 1/4.— On devra être porteur de ses insignes.

Mouvaux. — *Mort d'un ancien conseiller municipal.* — Jeudi soir est mort, à l'âge de 80 ans, M. Jean-Louis Dhallein, fondateur et trésorier de la Société de secours mutuels et ancien membre du Conseil municipal. Ses funérailles auront lieu lundi 18 courant à 10 heures du matin.

Halluin. — *La Sainte Cécile.* — La musique municipale a fixé aux premiers jours de décembre la célébration de cette fête. Le dimanche elle se fera entendre à la grand'messe et donnera des sérénades à ses membres honoraires et à ses chefs dans l'après-midi. Le lundi une messe sera chantée à 11 heures pour le repos des membres défunts et le banquet aura lieu à 4 heures.

Neuville-en-Ferrain. — *Une adjudication.* — Lundi 18 novembre, à 5 heures 1/2 très précises du soir, aura lieu, à la Mairie, l'adjudication, sur soumission cachetée rédigée sur timbre, des fournitures de charbon nécessaire aux établissements communaux en 1896. Le charbon dit tout venant devra provenir des mines de Lens.

Concerts et Spectacles

La « Conversion de Casta. » — Nous croyons utile et intéressant d'indiquer le sujet de ce poème lyrique qui doit être interprété samedi soir à l'Hippodrome.

Il convient tout d'abord, pensons-nous, de dissiper une équivoque que le titre de ce poème a dû faire naître dans l'esprit de beaucoup de nos lecteurs, comme elle existait d'ailleurs dans le nôtre avant la lecture que nous venons d'en faire.

Nous sommes en pleine mythologie et le mot *Conversion* a ici une acception qui ne peut être admise que dans le langage des dieux de l'Olympe qui s'entendaient si bien à renverser les notions de la morale. A ce point de vue, Lamartine nous aurait narré la *Conversion d'un ange* au lieu de la *Chûte d'un Ange*.

La signification visée par l'auteur n'a donc cours que dans les régions fictives de l'Olympe payen; or, comme les mœurs de l'Olympe sont directement en opposition

---

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE 1895. — No 139

LA PORTEUSE DE PAIN

Par Xavier de Montépin

TROISIÈME PARTIE

MAMAN LISON

XXIV

— En effet, madame, — répliqua vivement le jeune homme. — Des papiers d'une très haute importance... — Les auriez-vous trouvés, par hasard ?...

— Je les ai trouvés, oui monsieur...

— Où donc ?

— Sur le trottoir... en face de l'Institut... Votre nom était écrit sur l'enveloppe... — Je me suis présentée ici le jour même, pour vous les remettre... Mais vous veniez de partir en voyage...

— Quelques heures auparavant j'avais quitté Paris pour aller à Tours... — Et la perte de ces papiers m'a fait, bien malgré moi, reculer la plaidoirie d'un procès d'où dépendent des intérêts considérables...

Jeanne tira de la poche de son tablier l'enveloppe renfermant les papiers en question, et la tendit à Georges.

— Voici ce que vous aviez perdu, monsieur... — fit-elle. — Assurez-vous que rien n'y manque...

Le jeune avocat s'empressa de vérifier les pièces. Aucune ne faisait défaut.

— Tout y est bien, madame, — dit il, — et vous me rendez un service immense en me rapportant ce dossier. . — Vous me permettrez, n'est-ce pas, de vous remettre une récompense... Celle que je fais offrir par voie d'affichage...

— Non, non, monsieur... — s'empressa de répondre Jeanne. — Je n'accepterai rien... — Ces papiers sont à vous... Je les ai trouvés... Je vous les rends... C'est mon devoir... il n'y a pas lieu de me donner pour cela une récompense...

Georges écoutait parler la porteuse de pain, et la voix de cette femme produisait sur lui un effet singulier ; — elle éveillait dans sa mémoire un souvenir indistinct; il lui semblait l'avoir entendue déjà, à une époque très reculée.

— Je n'ose insister, madame, — dit-il, — je craindrais de blesser une délicatesse, exagérée peut-être mais devant laquelle je m'incline avec respect... — Je m'empresse d'ajouter que si jamais je puis vous être utile, de quelque façon que ce soit, je serai très heureux de vous payer ma dette... Mettez-moi à contribution, je vous en prie... C'est toujours moi qui resterai votre obligé...

— Ces bonnes paroles m'enhardissent, monsieur, — répliqua Jeanne, qui en effet se trouvait plus à l'aise en face du jeune homme. — Je vais donc prendre la liberté de vous demander un conseil.

— Je tâcherai d'être digne de votre confiance... — De quel conseil avez-vous besoin ?

— Il ne s'agit point de moi, monsieur, mais d'une pauvre enfant orpheline et bien malheureuse.

— Je suis prêt à l'aider de toutes mes forces, — répondit Georges, remué de plus en plus par la voix de sa visiteuse. — Comment puis-je lui être utile ?

Jeanne touchait au moment attendu par elle avec tant d'impatience depuis six jours.

L'émotion la paralysa ; — elle sentit ses idées devenir confuses.

— Mon Dieu, — bégaya-t-elle, — en venant ici j'avais préparé ce que j'avais à vous dire... et voilà que je ne sais plus.. tout s'embrouille dans mon cerveau...

— Remettez-vous, madame... calmez-vous... rassemblez vos souvenirs et vous vous expliquerez ensuite facilement...

Jeanne se recueillit pendant quelques secondes, puis brusquement elle demanda :

— Peut-on, monsieur, sans violer la loi, reprocher à un enfant le crime de sa mère ? — A-t-on le droit de lui briser le cœur, d'empoisonner sa vie, de lui faire perdre son unique moyen d'existence, le travail en révélant à tous le passé de sa mère ? — A-t-on le droit de faire cela, monsieur, sans mériter un châtiment ?

Georges regarda son interlocutrice avec autant de curiosité que d'étonnement, puis il répondit :

— C'est à coup sûr un crime odieux que de tuer moralement une personne innocente en dévoilant ses secrets de famille, mais ceux qui commettent ce crime, lâche entre tous, ne tombent point sous le coup de la loi... — On ne peut même, s'ils ne mentent point, leur reprocher une diffamation...

— Ainsi, — reprit Jeanne avec fièvre, — une enfant vient au monde... — Elle a quelques mois à peine quand on lui enlève sa mère, condamnée à la réclusion pour un crime épouvantable .. — La petite fille dont on ne paye plus les mois de nourrice, est mise aux Enfants-Trouvés... — Elle grandit sans qu'on lui révèle le terrible secret... — Elle ignore qu'une honte imméritée pèse sur elle. — Une fois élevée, on la jette dans le monde où elle travaille honnêtement pour vivre, restant pure comme les anges et digne de tous les respects...

» Sur sa route, elle rencontre un honnête garçon, pauvre comme elle.

» Ils s'aiment... ils se le disent... le bonheur, malgré la pauvreté, leur sourit... — L'avenir leur appartient... — Ils vont s'unir.

» Hélas! ils avaient compté sans la mauvaise chance et sans les méchants!

» Ecoutez un peu, monsieur... écoutez et jugez!

» Un industriel, un millionnaire, est père d'une fille unique...

» Cette fille s'éprend du fiancé de la pauvre enfant élevée à l'hospice ; le millionnaire dit au jeune homme : — *Je vous offre la fortune, une grande fortune... Epousez ma fille...*

» Le jeune homme est un garçon loyal, désintéressé, et d'ailleurs il aime... — Il refuse.

» La fille du millionnaire ne se tient pas pour battue, sachant le pouvoir de la richesse. — Elle va trouver son humble rivale, et lui propose de l'argent, beaucoup d'argent si elle consent à lui céder son fiancé, et à s'en aller loin de France...

» Naturellement l'offre est repoussée avec le dédain qu'elle mérite ..

» Que font alors le père et la fille, et quel démon conduit ces misérables ? — Ils fouillent dans le passé, non de l'orpheline, mais de sa mère ; ils découvrent la flétrissure, et, forts de cette découverte, ils vont trouver le jeune homme et lui crient : — *Pauvre fou, malheureux aveugle, celle que tu aimes et que tu veux épouser est fille de l'infâme créature qui a subi sa peine dans une maison centrale pour avoir commis le crime d'assassinat, et celui qu'elle a tué, c'est ton père!*

XXV

Jeanne s'interrompit.

Elle était haletante. — La respiration lui manquait.

Au bout d'une seconde elle reprit .

— Vous comprenez, n'est-ce pas, monsieur ? Non seulement le mariage est devenu impossible, mais encore des deux jeunes gens qui s'aimaient on a fait des ennemis... Et ce n'est pas tout ! .. — Après avoir frappé la jeune fille dans son cœur et dans son âme, il fallait la frapper dans son existence matérielle...

» Une grande maison lui donnait du travail.

» On alla trouver la maîtresse de cette maison, et, devant la malheureuse enfant, on lui dit : — *Cette fille d'une femme condamnée pour le triple crime d'assassinat, de vol et d'incendie déshonore vos ateliers... Si vous la conservez vos clientes vous quitteront... Ce sera la ruine de votre industrie... Chassez-la !...*

» Et on l'a chassée ! !

» Le désespoir alors s'est emparé d'elle ; — sous la violence de ce dernier coup elle est tombée gravement malade et vient de passer plusieurs jours entre la vie et la mort... — La blessure saignante de son cœur ne se cicatrisera que si celui qu'elle aimait, qu'elle aime encore, qu'elle aimera toujours, malgré tout, revient à elle.

» Elle souffre autant que peut souffrir une créature humaine, et vous dites que la loi est impuissante contre les misérables qui martyrisent ainsi une enfant innocente, et qui la tueront ! !

» Eh ! bien, si la loi est ainsi, je vous le dis, monsieur, la loi est infâme ! !

Jeanne se tut.

— Mais de qui parlez-vous donc ? — demanda Georges, ému, agité, oppressé par le récit qu'il venait d'entendre.

— De qui je parle ? — répliqua la porteuse de pain. — Je parle de Lucie Fortier.

— Je m'en doutais.. je l'avais deviné... — Mais a-t-on vraiment fait ce que vous venez de me dire?

— Votre ami, M. Labroue, ne vous a-t il donc rien raconté ?

— Une séparation douloureuse a eu lieu, je le sais. — Mais a-t-on poussé la cruauté jusqu'à faire perdre à Lucie son travail ?

— On l'a poussée jusque là...

— Oh ! c'est monstrueux !!

— Oui, n'est-ce pas. c'est monstrueux ! — Et on ne peut pas punir des actes pareils?

— On peut les flétrir, mais non les punir...

— Ainsi, on arrache à cette enfant la vie avec le travail... On l'assassine en lui prenant son pain... et on ne peut pas rendre responsables les meurtriers ?

— Non .. — fit Georges, les dents serrées.

— Mais elle se meurt, la pauvre Lucie ! — Voyons, monsieur, vous êtes jeune, vous devez être bon... Je lis la bonté dans vos yeux. Trouvez quelque chose qui rende à cette enfant le bonheur... — Vous êtes l'ami, le meilleur ami de M. Lucien... Lui-même me l'a dit. . — Vous êtes le conseiller de M. Harmant, je le sais. — Vous pouvez les voir tous les deux et les prier d'épargner Lucie... — Que mademoiselle Harmant fasse rendre à Lucie la position qu'elle lui a fait perdre !... que M. Lucien revienne à elle et lui pardonne une faute qu'elle n'a point commise, elle sera sauvée... — La pauvre enfant n'est pas responsable du passé de sa mère... et sa mère d'ailleurs pouvait être innocente... — Sauvez-la, monsieur, sauvez-la ! — Il me semble que si j'étais à votre place je trouverais un moyen de la sauver...

Georges regardait la porteuse de pain avec une attention dévorante. — Il paraissait étudier les lignes de son visage.

— Y a-t-il longtemps que vous connaissez mademoiselle Lucie, madame ? — demanda-t-il.

— Non, monsieur.

— Vous vous nommez Lise Perrin, n'est ce pas?

— Oui, monsieur, et j'aime Lucie comme si elle était ma fille à moi... — Pour la sauver, pour la rendre heureuse, je donnerais sans hésiter mon sang jusqu'à la dernière goutte...

En ce moment, on frappa doucement à la porte du cabinet.

— Entrez .. — dit l'avocat.

Madeleine parut.

— Monsieur, — fit-elle, — c'est quelqu'un pour monsieur...

— Qui ?

— M. Paul Harmant...

— Lui !... — s'écria la porteuse de pain éperdue.

— C'est lui qu'il faut prier... — répliqua Georges en prenant Jeanne par la main. — C'est à lui qu'il faut demander de laisser vivre l'enfant que vous aimez..

Et il entraîna l'évadée de Clermont dans le salon où se trouvait le faux Paul Harmant.

Celui-ci, en voyant paraître Georges accompagné d'une femme du peuple, fut un peu surpris, mais sa surprise prit des proportions faciles à comprendre lorsque cette femme, qui semblait affolée, se laissa tomber à deux genoux devant lui, la tête basse, les mains étendues et suppliantes.

— Qui êtes-vous ? que me voulez-vous? — demanda-t-il.

Ce fut le jeune avocat qui répondit :

Cette pauvre créature se nomme Lise Perrin, monsieur. — Elle a voué une affection profonde, presque maternelle, à une jeune fille qui se meurt de désespoir, et elle est venue ce matin me prier d'intercéder auprès de vous pour sauver cette jeune fille.

— Oui... oui. . — balbutia Jeanne dont les sanglots éclatèrent. — Sauvez-la !

(*A suivre*) Xavier de Montépin.